

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBÉRAL DU VALAIS

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Suisse : Un an 10 fr. six mois 5 fr. 50

Trois mois 3 francs.

Etranger : le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION

On est prié de s'adresser au bureau du *Confédéré*, à Sion.

On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

15 centimes la ligne ou son espace.

Adresser directement à l'Imprimerie

JOS. BEEGER, à Sion.

Canton du Valais.

Sion le 28 décembre 1876.

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs que le *Confédéré* cessera de paraître dès le premier janvier prochain. Nous avons attendu jusqu'à la dernière heure pour faire part de cette nouvelle à nos abonnés, parce que jusqu'au dernier moment nous conservions l'espoir que les chefs du parti libéral se seraient intéressés au modeste organe du parti et auraient pris des mesures pour assurer sa continuation. Nos nombreuses démarches pour arriver à ce but étant demeurées sans résultat et le journal n'ayant pas même de Comité directeur, nos lecteurs nous dispenseront de leur énumérer les détails terre à terre qui amènent forcément la cessation du *Confédéré*.

Toutefois nous avons la ferme conviction que cette interruption ne sera que momentanée. Il est de toute nécessité que les idées libérales aient une tribune publique où elles puissent se produire. Il est de toute nécessité que le parti libéral à qui on ne laisse qu'une part dérisoire dans l'administration du Canton, puisse au moins exercer un certain contrôle sur les actes du Pouvoir, par la voie de la publicité ; il est de toute nécessité que les citoyens libéraux aient un organe pour émettre librement leurs idées, pour se défendre lorsqu'ils sont attaqués et pour combattre les tendances réactionnaires qui cherchent à restreindre dans l'élaboration des lois, les principes démocratiques consacrés dans la nouvelle constitution.

Le parti libéral n'est pas en dégénérescence, les élections municipales du canton en ont donné la preuve tout récemment.

Il y a dans tout le Bas-Valais un réveil de l'esprit public qui ne demande qu'à être stimulé.

Mais hélas ! reconnaissons le franchement, la même ferveur ne se retrouve plus dans la classe dirigeante et si les soldats sont dévoués les officiers par contre se laissent aller à l'indifférence et au découragement.

Espérons que cette apathie prendra fin et que le *Confédéré* renaîtra bientôt de ses cendres.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les rares collaborateurs qui, pendant l'année qui vient de s'écouler, ont bien voulu nous aider dans la tâche ingrate et honorable qu'on nous avait confiée.

Le Rédacteur du Confédéré.

On écrit de Sion à la *Gazette de Lausanne* :

La Cour d'appel vient de prononcer son arrêt définitif dans l'affaire des rescriptions valaisannes. Bien qu'au dire du Tribunal, l'admission clandestine de ces rescriptions constituât un

abus, M. Allet a été absous par ce motif que le Grand-Conseil, auquel le fait avait été révélé, l'avait sanctionné en adoptant sans réserve le rapport du Département des finances où il était consigné. L'Etat, partie appelante, selon décision du Grand-Conseil, a été condamné aux frais de l'appel ; M. Allet à la moitié des dépens de la précédente instance. La tardivité de la cause, provenant des nombreuses lenteurs et d'incertitudes sur le mode de procédure à suivre, avait du reste créé une prescription en faveur de l'accusé, qui s'en est prévalu.

Une discussion sur les causes qui ont amené le cataclysme financier, auquel le nom de son auteur principal restera attaché, et dont les conséquences funestes pèseront encore longtemps sur le canton, n'a plus de portée pratique. Mais avant de quitter ce sujet, il convient pourtant de retracer en quelques lignes l'origine d'un conflit qui, après avoir si vivement impressionné l'opinion publique, tant dans notre canton que dans le reste de la Suisse, a fini cependant par lasser l'attention.

Les rescriptions sont des billets à ordre souscrits depuis l'année 1864 jusqu'à la fin de 1870, par le chef du département des finances, à l'insu de ses collègues, et endossés par la Banque cantonale du Valais à d'autres établissements de crédit. La clandestinité de ces effets ressort d'une déclaration insérée au protocole du Conseil d'Etat en date du 3 juin 1871, déclaration corroborée d'ailleurs par l'aveu même de M. Allet dans la séance du Grand-Conseil du 1er juin de la même année. Le mouvement total de ces effets, renouvellement compris, s'élevait lors de la retraite du magistrat, à la somme énorme de 53,004,122 fr. ; 5.000 signatures avaient été apposées. Au moment où la liquidation de la Banque a été prononcée, 2,386,904 fr. restaient à payer ; cette somme constitue dès lors le montant de la dette assumée par l'Etat en acceptant, sous certaines conditions, le règlement de ces billets. Tel est l'ensemble des opérations généralement connues sous le nom de rescriptions-Allet ou rescriptions valaisannes.

Défalcation faite des valeurs solides remises ou à remettre par contre par la masse de la banque en liquidation, la perte sèche supportée par l'Etat s'élèvera, au dire de plusieurs experts, au 30 ou 40 % des engagements par lui contractés.

C'est sur ces bases que s'est plaidée, jeudi dernier, la cause en responsabilité civile intentée à M. Allet par ordre du Grand-Conseil. On sait que les collègues de ce magistrat avaient, antérieurement à cette date, été déchargés de la part de responsabilité qui leur était imputée. M. l'avocat Friderich, de Genève, a soutenu la connexité des actes reprochés à M. Allet avec

ceux qui avaient motivé l'acquittement de ses collègues, et a montré que ces actes avaient été légitimes, sanctionnés plus tard par le vote approuvé accordé à la gestion du pouvoir exécutif. Toute la question était là. Selon le défenseur de M. Allet, il y avait eu une sorte de novation, le mandant ayant couvert le mandataire. La responsabilité de M. Allet était dès lors dégagée, et, d'ailleurs, le terme de la prescription était arrivé. La Cour elle-même avait déjà prononcé sur ce dernier moyen ; elle ne pouvait le repousser sans se déjuger. Tel a été le système de défense éloquemment exposé, qui a été admis, non sans opposition, par le tribunal, dans les considérants de son jugement.

Le public s'est peu ému du verdict de la cour qui se composait de six députés de la majorité du Grand-Conseil ayant voté l'approbation des comptes de l'Etat, et de deux associés de M. Allet dans des entreprises industrielles.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Convention de Genève. — C'est le 16 novembre que le Conseil fédéral a reçu la note turque, signalant que malgré son désir de se conformer aux prescriptions de la convention, son activité a été paralysée par le fait que les soldats ont une répugnance marquée à reconnaître l'emblème de la croix rouge. La Porte s'est vue forcée à remplacer la croix rouge par un croissant de même couleur, qu'elle a substitué partout aux insignes reconnus. Savfet pacha exprime l'espoir que la Suisse et les puissances signataires de la convention ne formuleraient pas d'objections à la pratique de ces nouveaux insignes. Par note du 29 novembre, le Conseil fédéral a communiqué aux puissances la demande de la Porte, laquelle exige naturellement une révision de l'article 7 de la convention de 1864.

NOUVELLES DES CANTONS.

BALE-VILLE. — On nous écrit en date du 20 décembre :

Un proverbe anglais dit : « Quand Noël est vert le cimetière se remplit. » Cet adage se vérifie ici ; la fièvre scarlatine, la coqueluche et l'angine gangreneuse font beaucoup de ravages dans notre ville, surtout parmi les enfants. Un fiacre spécial transporte à l'hôpital les malades de la scarlatine, et un autre ceux qui sont atteints par l'angine. Dans certaines écoles un médecin visite chaque jour les classes.

Les maladies et les enterrements n'empêchent pas les vols d'être toujours plus nombreux ; hier

soir encore on a volé à la poste un envoi de billets de banque pour une valeur de plus de cent mille francs ; ce qui ne profitera guère à l'acquéreur, les numéros des billets étant tous connus.

Les eaux du Rhin étant actuellement très-basses, on se hâte de réparer notre unique pont qui fut si près d'être enlevé cet été. Il est plaisant dans une ville comme Bâle de voir toute circulation interrompue pendant plus d'une heure, comme cela a eu lieu dernièrement. Il est vraiment à espérer que les discussions soulevées par les projets de construction des futurs ponts, trouveront une solution prochaine.

Nos anciens temples ont des emplois des plus variés que partout ailleurs. L'église de la place de la Danse des Morts, à laquelle était adossée le mur portant cette fresque célèbre, servit après la réforme au culte protestant français ; plus tard elle fut abandonnée et transformée en magasin pour le sel ; lors de la guerre franco-prussienne elle servait de caserne et maintenant les anciens catholiques la font soigneusement réparer pour leur culte.

ZURICH. — L'association coopérative pour la vente des aliments a fait en trois mois d'excellentes affaires, puisqu'elle a réalisé un bénéfice de 90,000 francs.

— Une assemblée publique qui a eu lieu le 15 courant à Neumunster, a pris différentes décisions qui peuvent être considérées comme le programme de la démocratie zurichoise en matière constitutionnelle et qui portent principalement sur les points suivants :

Réduction du nombre des membres du Conseil cantonal ; révision des cercles électoraux et de l'organisation ecclésiastique ; introduction du vote obligatoire et du système des urnes pour les élections et votations populaires ; application du système territorial à l'assistance publique ; révision du système d'assurance contre les incendies ; révision du droit de succession ; introduction du jury civil ; élection par le peuple des juges d'appel, unification du droit suisse ; révision de la loi sur les impôts au point de vue surtout de l'imposition des successions auxquelles le système progressif, jusqu'à concurrence du 50 0/0 pour les degrés éloignés de parenté, serait appliqué au bénéfice des établissements d'instruction et des asiles pour les malades et les infirmes ; suppression dans le budget de l'Etat, des frais de culte ; révision des lois sur l'instruction publique ; amélioration du sol ; cours gratuit d'agriculture ; réglementation du travail ; organisation de soins gratuits pour les malades et des sépultures gratuites aussi ; création d'asiles pour les vieillards ; organisation par l'Etat du système d'assurance sur la vie ; monopole de l'émission des billets en faveur de la banque cantonale ; création d'entrepôts généraux pour les marchandises ; acquisition ou tout au moins exploitation des chemins de fer par la Confédération.

FRIBOURG. — Deux forcenés de Châtel ont dernièrement assailli le poste de gendarmes nouvellement établi près de la frontière vaudoise. Ils ont brisé portes et fenêtres, et causé un dégât estimé par des experts à 135 fr., puis se sont éloignés en narguant les gendarmes, dont l'un a été immédiatement puni pour n'avoir pas osé tirer sur eux. Découverts, ces deux individus se sont dénoncés à la préfecture.

— Lundi, les trois fameux brigands qui font partie de la bande d'Arnold : Chrétien Mivés de Berne, David Bühler et Eugène Schenker, sont

arrivés de Berne, où ils viennent d'être jugés, pour être mis à la disposition du juge d'instruction spécial chargé de l'enquête. On se rappelle les faits mis à la charge de cette terrible association : la tentative de meurtre de Saint-Aubin, de Cutterwyl et des vols nombreux commis dans le canton. La police de Berne les a livrés à celle de Fribourg, après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour prévenir une évasion. Ces trois malfaiteurs sont arrivés avec des chaînes rivées aux pieds.

D'après l'*Intelligenzblatt*, on aurait arrêté Arnold, le complice et le chef de cette bande ; mais cette nouvelle, comme précédemment, mérite confirmation.

NEUCHÂTEL. — Dans la nuit du 20 au 21, à Cernier, un graveur de talent, M. Ch.-C. V., malade depuis longtemps d'une affection de larynx, s'est tiré un coup de revolver dans la région du cœur. La mort a été instantanée.

Avant de mettre son projet à exécution, M. Ch.-C. V. avait écrit une longue lettre, adressée à un notaire, dans laquelle il exprimait ses dernières volontés, réglait les formalités de son enterrement, dressait la liste des invités, auxquels il recommandait de ne pas se laisser avoir soif.

« Je m'en vais, dit-il, parce que je ne suis plus qu'ombre, nombre et encombre. »

M. Ch.-C. V. laisse parmi ses nombreux amis, à Cernier et dans tout le canton, d'unanimes regrets.

— Voici ce qui s'est passé la semaine dernière dans une maison de Neuchâtel : Une dame, entendant du bruit dans une pièce voisine de celle où elle travaillait, se trouva en face d'un individu qui ouvrait tranquillement une armoire ; il s'excusa disant qu'il avait cru que c'était une porte d'appartement et lui offrit des boussoles ! Sur son refus, il lui demanda de l'argent, la saisit par le bras et ne se retira qu'aux cris d'appel de la dame, qui se trouvait seule en ce moment au logis.

URI. — Ce canton a maintenant aussi son journal en propre : le premier numéro de l'*Urnerwochenblatt* vient de paraître.

Il se déclare catholique-ultramontain et conservateur, et se prononce pour la liberté du culte catholique avec résolution et courage. En même temps, il défendra la souveraineté cantonale contre les empiètements de l'administration fédérale et soutiendra les progrès à réaliser dans l'intérêt du canton d'Uri.

BALE CAMPAGNE. — A la suite du refus par le peuple d'entrer en matière sur la révision de la constitution cantonale, le Grand-Conseil avait été nanti d'une proposition tendant à provoquer sa démission en bloc. Cette proposition vient d'être écartée par 24 voix contre 20.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

France.

Le Sénat continue avec calme la discussion du budget. Il rétablit les crédits qui lui semblent avoir retranchés à tort par la Chambre basse, et la plupart de ses votes constituent de véritables transactions avec ceux des députés. C'est ainsi que le Sénat, en rétablissant le crédit relatif aux aumôniers militaires, l'a beaucoup diminué ; c'est ainsi qu'il a admis toutes les modifications apportées par la Chambre au budget de l'instruction publique, à l'exception tou-

tes fois de la suppression des crédits relatifs aux facultés de théologie de Rouen et d'Aix qui ont été rétrblis.

La Chambre saurait-elle faire preuve d'autant de modération ? Nous voudrions pouvoir l'espérer ; malheureusement les antécédents ne nous y autorisent guères.

Il semblerait que tous les républicains devraient se presser comme un seul homme autour du gouvernement actuel, le plus républicain que la France ait eu depuis la réunion de l'Assemblée nationale, pour faire durer la république. Il n'en est rien. La lecture de la *République française*, l'organe de M. Gambetta, est instructive à cet égard. M. Buffet y a certes été traité jadis avec plus de colère qu'aujourd'hui M. Jules Simon, mais non avec autant d'aigreur, et l'ironie des certificats de civisme décernés au chef du ministère dépasse en malveillance, en défiance calculée, tout ce qu'on a jamais pu écrire contre le régime de l'état de siège et de l'ordre moral.

Que peut-il sortir de bon de ces perpétuelles divisions du parti républicain ?

— LYON. — On écrit de Lyon :

Notre ville est depuis quelques mois une vraie forêt de Bondy de l'ancien temps. On ne parle que d'attaques nocturnes et de vols à domicile. Les bourgeois effrayés achètent des revolvers et des serrures Fichet. La police s'est émue de cet état de choses. Dans les deux nuits qui viennent de s'écouler, des razzias ont été faites et une soixantaine de chenapans ont été arrêtés.

Malheureusement le nombre des agents de police n'est pas suffisant pour le service. On le comprend, on le sait ; mais la caisse municipale un peu à sec, ne permet pas d'augmenter le personnel des gardiens de la paix ; les bourgeois sont donc gens intelligents d'acheter des revolvers pour se défendre et des serrures Fichet pour se protéger. La misère, conséquence de la crise que traverse notre industrie locale explique, en partie, cette recrudescence dans les vols et dans les attentats.

Angleterre.

Des négociants anglais achètent, en ce moment, quantité de farines première qualité aux minotiers du Midi, livrables dès les premiers jours du printemps. Ces farines seraient destinées à l'approvisionnement de campagne de l'armée anglaise.

— On remarque beaucoup aujourd'hui un article de l'*Evening Standard* qui déclare que le cabinet de Londres laissera la Russie et la Porte en venir seules aux mains, s'il ne peut empêcher un conflit, et ajoute que si l'Angleterre était menacée dans ses intérêts, elle sacrifierait jusqu'à son dernier vaisseau !!

Allemagne.

La *Gazette de Strasbourg* reproduit, d'après le *Tagblatt* de Berlin, des déclarations que le maréchal de Molke aurait faites récemment dans une conversation, sur les chances de la Russie dans une guerre contre la Turquie :

« Le maréchal de Molke aurait exprimé la conviction qu'il serait très-difficile à la Russie de terminer promptement et heureusement une guerre avec la Turquie. Le maréchal a rappelé la situation dans laquelle se trouvait la Turquie en 1818 et en 1829. A cette époque, où les janissaires d'existaient déjà plus, on avait à Constantinople moins de ressources qu'aujourd'hui. Aujourd'hui la Turquie dispose d'une armée

exercée à la guerre et d'un certain nombre d'officiers qui ont fait leurs preuves et qui ont fait des expériences pratiques: Lors de la guerre 1828-29, qui se termina par la paix d'Andrinople, le sultan se trouva dans l'impossibilité d'opposer à l'armée russe plus de 40,000 hommes et ces 40,000 hommes, privés de tout, n'en opposèrent pas moins la résistance la plus tenace à l'armée russe, forte de 120,000 hommes bien équipés. Alors même que les Russes eurent pénétré jusque devant Andrinople, la mission de paix du général prussien de Kenebeck leur rendit des services signalés. Voilà pourquoi, dit le maréchal de Molke, il ne faudrait pas s'attendre à voir la Russie remporter un succès facile et rapide. La lutte serait longue et pénible pour les soldats, et il est douteux que les chefs trouvassent l'occasion d'obtenir de grands et brillants résultats. »

— Le comité national allemand de l'association internationale de Bruxelles pour l'exploration de l'Afrique s'est constitué hier soir. Le prince de Reuss, ancien ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg, a été élu président et M. Bensen, secrétaire. Le comité a adopté la dénomination de *Société africaine d'Allemagne*. Un grand nombre de hauts fonctionnaires de l'Etat et de membres du Parlement allemand assistaient à la réunion. On remarqua en particulier M. de Radowitz, ministre plénipotentiaire, le maréchal de Molke, les deux princes de Hohenlohe, M. Stephan, directeur général des postes, les explorateurs de l'Afrique, Rolfas, Nachtigall, etc.

Espagne.

De temps à autre, la chambre entend un discours éloquent d'un des rares députés de l'opposition qui siègent dans la nouvelle chambre. L'organisation de l'armée a fourni matière à un magnifique discours de M. Castelar. L'illustre orateur défendait la thèse juste, aujourd'hui que le privilège est devenu insupportable, de l'obligation du service militaire imposé à tous les jeunes citoyens. Il avait raison, il a donc été admirable, surtout en finissant, quand, après avoir jeté son regard sur les cadavres des victimes du Nord, de la Catalogne et de Cuba, il s'est écrié : « Evitez que les lois, dans leurs dispositions, viennent insulter ces martyrs en disant qu'ils ne sont pas morts pour la liberté et la patrie, mais parce qu'ils n'avaient pas 10,000 réaux qui les exemptassent de la mort et du sacrifice. »

Les affaires des provinces basques prennent une mauvaise tournure ; les députations ne veulent pas payer leurs contributions, et l'on parle d'une pétition dans ce sens adressée au roi.

Belgique.

A la Chambre des représentants, M. Coomans demande si la Belgique a été invitée à envoyer des troupes en Bulgarie. M. Malou dit qu'il est d'usage de prévenir le ministre d'avance sur les interpellations qu'on veut lui adresser. Il espère que la Chambre le dispensera de répondre.

— On assure positivement qu'une demande officielle a été faite relativement à l'occupation de la Bulgarie par des troupes belges. La plupart des journaux désapprouvent l'idée d'une occupation belge.

Russie.

D'après les informations du *Tagblatt*, on aurait découvert à Moscou une société qui aurait très vraisemblablement des ramifications dans une grande partie de l'empire russe et qui a

pour titre « le Valet rouge », (*Kramy valet*). Le but de cette société serait le renversement du czar et l'expulsion de la famille impériale, ainsi que de tous les fonctionnaires ; l'établissement d'une république ; le partage de la Russie en cinq Etats indépendants qui ne seraient rattachés que par un lien fédéral. Les « valets rouges » auraient fait également une démonstration à St-Petersbourg.

D'actives recherches sont faites ; elles sont dirigées par le chef de la troisième division de police du czar. La police de Mhscou a opéré de nombreuses arrestations.

La banque Baimakoff, de St-Petersbourg, a fait faillite ; on estime le déficit à 4 millions de roubles. La crise commerciale continue de sévir en Russie, surtout dans le sud du pays.

Turquie.

La remarque faite récemment par le tsar à un ambassadeur que la Russie était prête à renoncer à l'occupation, pourvu que d'autres garanties pussent être trouvées, a été communiquée officiellement aux diverses cours. Cette nouvelle acquiert une importance d'autant plus grande que toutes les informations venues de Russie concourent à représenter l'idée de guerre comme allant en s'affaiblissant dans la nation russe.

Serbie.

On écrit de Belgrade, à la date du 14 décembre, à la *Correspondance politique* de Vienne que l'autorisation demandée par le général Tcherniaïeff de retourner en Russie, lui a été refusée par le czar. On lui a permis de passer quelque jours à Kirchenell. Il reviendra à Belgrade, mais on doute qu'on lui confie encore un commandement indépendant quelconque.

Indes.

Une lettre adressée de Calcutta au *Times* annonce que le lieutenant gouverneur du Bengale s'est rendu à Backergunge et à Noakholly pour y constater les ravages causés par l'épouvantable cyclone du 31 octobre dernier, dont nous avons déjà parlé. D'après les rapports des sections de police, le nombre des morts s'élèverait à 215,000. On croit que le cyclone a pris naissance au nord des îles Andamans, dans le golfe du Bengale, vers la côte du Pégou. Il s'est abattu d'abord sur l'île de Sundepp et sur la côte de Chitaggon.

Le 31 octobre, à minuit, les trois îles de Dakhin Shakabazpore, Hattiah et Sundeep, qui contenaient une population de 340,000 habitants, étaient complètement submergées par les vagues. Dans le district de Dacca, un seul bungalow très solidement construit est resté debout.

Plus de 50,000 Indous sont réduits à la dernière misère ; ils meurent littéralement de faim et de soif. Les citernes ont été comblées par les sables de la mer, et toutes les embarcations ont disparu pendant l'ouragan. Plusieurs cas de choléra ayant éclaté à Noakholly, on craint que ce terrible fléau ne se propage dans tous les districts par où le cyclone a passé.

FAITS DIVERS.

Buffon raconte qu'à qu'état sauvage, l'éléphant n'est ni sanguinaire ni féroce ; il est, au contraire, d'un naturel doux, ne faisant usage de sa force que pour se défendre lui-même ou

pour protéger ses semblables. Ce n'est que lorsqu'il est provoqué qu'il attaque l'homme ; comme il est on ne peut plus susceptible sur le fait des injures, le voyageur évite soigneusement sa rencontre ; car, s'il est tombé une fois dans quelque embûche, l'éléphant ne l'oublie jamais et cherche à se venger en toute occasion.

Le *Madras Mail* contient à ce propos le récit d'un tragique événement arrivé le 28 octobre dernier, dans le district de Cochin, sur la côte du Malabar. Une anglaise, Mme Stevenson femme du conservateur des forêts de Cochin, se promenait avec son mari près de Trichoor, au milieu d'un bois désigné sous le nom de Palapully, bois très fréquenté par des éléphants sauvages qui passent pour les plus beaux et les plus forts des Indes. Tout à coup, un de ces grands pachidermes, sortant d'un fourré, vint fondre sur Mme Stevenson en poussant des cris furieux.

L'attaque avait été si brusque, qu'il fut impossible de prendre la fuite. L'éléphant renversa le poney que montait son ennemie ; puis saisissant cette dernière avec sa trompe, il la lança contre un arbre et l'acheva en lui broyant la tête sous le poids d'un de ses énormes pieds. M. Stevenson témoin de cette mort épouvantable, put s'échapper au galop de son cheval.

Un épouvantable typhon s'est abattu le 5 octobre dernier sur la colonie anglaise de la Cochinchine, près Saigon, à la pointe du cap St-Jacques. Au dire des indigènes, on n'avait jamais vu sur les côtes annamites un tourbillon aussi dévastateur. 20 maisons ont été renversées aux environs de Saigon, 9 gliedows ou barques ont été jetées à la côte, une trentaine d'indigènes ont péri, et un nombre incalculable de palmiers et de cocotiers ont été déracinés.

Recette pour faire du pain chez soi.

Cette recette est utile surtout à la campagne, où l'on ne peut se procurer du pain frais tous les jours, comme en ville. Prenez une livre de farine, versez dans un grand bol, et ajoutez une cuillerée à café pleine de sel. Puis, mettez dans une petite passoire une cuillerée à café de crème de tartre en poudre, et mêlez avec votre farine, en remuant toujours avec une cuiller, afin que la crème de tartre soit parfaitement mélangée avec la farine. Faites fondre une demi-cuillerée à café de *bi-carbonate* de soude dans une tasse de lait, et au moment où le four de votre potager est chaud, versez le lait dans la farine, et remuez vivement. Il faudra ajouter encore une demi-tasse de lait et un œuf, pour que la consistance de la pâte soit bonne, et versez promptement sur une feuille graissée ou moule en fer graissé, et mettez au four.

Vous aurez soin de remuer la feuille au bout de 20 minutes, car le côté contre le feu brunit plus vite que l'autre côté. Suivant la chaleur du four, le pain se cuit en une heure ou une heure et quart. Il doit être d'un beau roux.

Ce même mélange fait un excellent gâteau en y ajoutant 1/2 livre de sucre en poudre, 2 cuillerées à soupe de cumin en poudre, et un quart de livre de beurre frais, que vous ferez fondre avant de verser sur la farine.

A vendre 4 horloges, un petit étai, une table, un piano, une lampe à suspendre, 3 tabourets, s'adresser l'imprimerie. 166—5—5

ANNONCES.

Soieries de Lyon, Coupons,
Broderies de St-Gall, Coupons
à tous prix.

Hôtel de la Poste à Sion.

Travaux publics.

Le Département des Ponts et Chaussées met au concours des travaux d'endiguement au Rhône (rive droite) sur la commune de Granges, savoir :

1^{er} lot : à l'île Mangold estimés à fr. 3400

2^{me} „ : aux brèches de Noës „ à „ 6,000

Chaque lot forme une entreprise qui devra être soumissionnée séparément.

Les soumissions cachetées devront être adressées d'ici au 13 janvier prochain, aux bureaux du Département où l'on peut prendre connaissance des devis et cahier des charges.

Sion, le 26 décembre 1876.

Le Conseil d'Etat,

Chef du Départ. de Justice et Police.

J. CHAPEX.

Travaux publics.

Le Département des Ponts et Chaussées met au concours des travaux d'endiguement à exécuter sur le littoral de la commune de Loèche, rive droite du Rhône, près Bratsch, consistant en terrassements, maçonneries sèches et pilotage, etc.

Ces travaux sont évalués à frs. 27,000; ils devront être exécutés en deux ans.

Le devis et le cahier des charges sont déposés au Département des Ponts et Chaussées, où les soumissions devront être adressées pour le 31 du mois courant.

Sion, le 12 décembre 1876.

Le conseiller d'Etat

Chef du Département,

J. CHAPPEX.

177—j3—3

TRAVAUX PUBLICS

Le Département des Ponts et Chaussées met au concours les travaux du passage à exécuter sous la Lizerne à Ardon, au grand canal de dessèchement.

Ces travaux consistent en terrassement, maçonnerie, pilotage, etc. etc. Ils sont évalués à fr. 16,000.

On peut prendre connaissance des plans et devis au Département.

Les soumissions devront être déposées pour le 31 du mois courant.

Sion le 12 décembre 1876.

Le conseiller d'Etat.

Chef du Département

des Ponts et Chaussées

J. CHAPPEX.

178—j3—3

POUR ETRENNES.

Le soussigné vient de recevoir, à l'occasion des fêtes de Noël et Nouvel-An, un beau choix de bijouterie, tel que: broches, bagues, brisures, etc., ainsi que diamants (pour vitriers) montés sur cuivre. Prix modérés.

Pendant toute l'année il pourra fournir à domicile des bijouteries de choix provenant directement des meilleures fabriques.

181-3-3

Jos. OEHLER, orfèvre.

Entreprise de travaux en ciment

de toute nature, pour la Suisse et l'étranger.

HERCULE JULITA

à ROLLE, canton de Vaud (Suisse).

Succursale à FRIBOURG.

Médaille d'or et diplôme de mérite, à Vienne en 1873. Médaille de 1^{re} classe au concours de Rolle en 1875.

Prix d'honneur et 6 médailles à l'Exposition d'horticulture du Tir fédéral à Lausanne en 1876.

Débit du véritable ciment de la Porte-de-France, gros et détail.

Toutes espèces d'objets se font sur plan et modèle.

Grand assortiment de travaux en magasin. Spécialité de bassins pour fontaines et pressoirs, puits pièces d'eau à l'anglaise, jets d'eau, étangs, cuves pour tanneurs et papeteries.

Conduites d'eau, canalisation, tuyaux pour fontaines et égoûts de toutes dimensions, meilleur marché que tout autre genre de tuyaux et présentant plus de solidité ainsi que de durée, qui est séculaire.

Vases à vin, bière, tiqueurs, etc., de toutes grandeurs; dégustation à volonté.

Travaux d'art et d'ornement. Grottes et rocailles

Dallages en ciment Portland, unis et façonnés, pour trottoirs, corridors, cuisines, caves, granges, écuries, etc. Carrelage mosaïque et planelles en ciment comprimé, de diverses couleurs, pour corridors, cuisines, salles de bains, etc.

Ces planelles étant faites sur une grande échelle à l'atelier de Rolle et d'après le dernier système de fabrication, sont par conséquent vendues et posées à des prix défiant toute concurrence.

Chèvres de fontaines, pierres à grilles et à bouchons, pilastres, vases, urnes, colonnes, pierres à eau, réservoirs, fromagères, lavoirs, saloirs, etc.

Revêtements de murs, soit plâtrissage des façades, assainissement de maisons, jambages pour portes et fenêtres, soubassements, marches d'escaliers en tous genres.

Bancs droits et ronds pour promenades, meilleur marché qu'en bois.

Dégustation du vin de la Côte dans un vase en ciment à l'exposition d'horticulture pendant le Tir fédéral à Lausanne, à la grande satisfaction du public.

BONNE REMISE AUX ENTREPRENEURS ET ARCHITECTES.

PROMPTE EXÉCUTION SUR COMMANDE.

Tous les travaux sont garantis.

Nombreux certificats sont à la disposition du public.

TRAVAUX PUBLICS

Un concours est ouvert pour la construction d'un pont en maçonnerie sur le canal de dessèchement de Fully, sous Brançon.

Le travail est évalué à fr. 2500.

Pour renseignements et voir le cahier des charges, s'adresser à M. A. de Cocatrix à Martigny ou au président de Fully.

Les soumissions devront être déposées au Département des Ponts et Chaussées jusqu'au 15 janvier prochain.

Sion, le 20 décembre 1876.

Le Département des Ponts et Chaussées.

183—3—2

Le Département des Ponts et Chaussées met en vente le pont en bois de la Souste tel qu'il est. La démolition serait à la charge de l'acquéreur.

Cette démolition devrait se faire dans le courant du mois de Janvier prochain.

Adresser les offres au Département.

Cet avis n'annule point le concours ouvert pour la démolition du dit pont, le Département se réservant d'accepter l'offre qui lui paraîtra la plus convenable soit pour l'Etat soit pour le district de Loèche.

Sion, le 20 décembre 1876.

Le Chef du Département,

J. CHAPPEX.

184—3—2

A louer dès le Nouvel-an, le café de Lausanne, à Sion, avec son mobilier. — S'adresser à Auguste SOLIOZ pour les conditions. 185—?—2

A vendre feute de place, chez Mme veuve Forney, à Vevey, un parti de beau lard, saucissons et saucisses en foie, à un prix modéré et au comptant. 179—4—3

Exposé théorique et pratique du système métrique, par Al. de Torrenté, membre de l'Institut national genevois. Guides et abrégés dans les deux langues, en vente chez tous les libraires de la Suisse. (Sous presse la 2^{me} édition de l'exposé complet.) — En vente à SION, chez Zen-Klusen, Galerini, Antille et Cabrin; MARTIGNY: Lugon-Lugon; ST-MAURICE: Luisier; MONTHEY: Delarse-Rémy; SIERRE: de Chastonay. — Prix: cartonné 1 fr., broché 60 centimes; abrégé 30 centimes.

Ouvrage autorisé dans les écoles par le Département de l'Instruction publique.

168—12—8

M. MARTINET

CHIRURGIEN-DENTISTE

Vernex-Montreux

(maison de la Banque, près la gare)

165—j4—4

SION, IMPRIMERIE J. BEGGER.